

Université du Québec à Montréal  
**Département de science politique**  
Session d'automne 2016

**POL 1201-20**  
**Pensée politique classique**  
**Mardi 9h30 à 12h30**

**Professeur : Yves Couture**  
**Bureau : A-3595**  
**Téléphone : 514 987-3000, poste 8764**  
**Disponibilités : lundi 13h00 à 16h30 et vendredi 9h00 à 12h00**  
**Courriel : [ycouture7@yahoo.ca](mailto:ycouture7@yahoo.ca)**

**Descriptif officiel du cours**

Les grandes questions de la pensée politique (notamment les relations entre politiques et éthiques ainsi que les rapports entre, d'une part, l'État, et, d'autre part, la société, la religion, la famille, les classes sociales, l'individu, les femmes et les autres États) analysées à travers la lecture critique des auteurs classiques depuis l'Antiquité jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Permanence, pertinence actuelle et discontinuités de la réflexion politique. Les auteurs, situés dans leur contexte historique, comprendront notamment Platon, Aristote, Cicéron, Saint Augustin, Saint Thomas d'Aquin et Machiavel.

**Principaux objectifs**

1. Fournir une connaissance générale du contexte politique occidental, de l'Antiquité à la Renaissance.
2. Dégager les grands enjeux de la pensée politique classique au cours de ses périodes successives, dans un esprit qui facilite la comparaison avec la réalité et la pensée politiques modernes.
3. Approfondir l'analyse de quelques œuvres majeures de la pensée politique occidentale, en insistant à la fois sur leur caractère *fondateur* et sur leur caractère *spécifique*.
4. Favoriser une confrontation directe et systématique avec des textes complexes malgré la distance qui semble nous séparer aussi bien de leur forme que de leur contenu.

**Méthode d'enseignement**

Le cours se compose pour l'essentiel d'exposés du professeur. Il s'agira d'abord de situer la pensée et l'œuvre des auteurs considérés dans leur contexte historique et intellectuel, puis d'en préciser les principaux enjeux et les concepts fondamentaux. Nous aborderons ensuite en profondeur les textes au programme, dans un esprit d'éclaircissement et de discussion. À chaque étape, les questions et les commentaires des étudiants sont considérés comme une contribution essentielle à l'exposé.

## Calendrier des séances

<b>Date</b>	<b>Thèmes de la séance</b>	<b>Échéances /Textes au programme</b>
<b>6 sept.</b>	<b>Introduction</b> au monde antique et à la pensée classique L'évolution politique et intellectuelle d'Athènes	Distribution du plan de cours
<b>13 sept.</b>	<b>Platon I</b> L'enjeu de la justice et de la politique pour Platon. Livres 1 et 2 de la <i>République</i> : exposé critique des thèses courantes sur la justice. Y a-t-il une justice naturelle et si oui peut-on la connaître et la réaliser ?	<i>La République</i> de Platon
<b>20 sept.</b>	<b>Platon II</b> Livres 2 à 4 de la <i>République</i> : l'élaboration du modèle de la Cité juste. Livres 5 à 7 : les objections à ce modèle et la réponse de Platon – L'idée du Bien et le mythe de la caverne.	<b>Distribution du 1<sup>er</sup> questionnaire</b> <i>La République</i> de Platon
<b>27 sept.</b>	<b>Platon III</b> Livres 8 et 9 : la critique des Régimes existants. Bilan sur Platon et sur son influence.	<i>La République</i> de Platon
<b>4 oct.</b>	<b>Aristote I</b> La distinction entre théorie et praxis. Livre 1 des <i>Politiques</i> : analyse de la Cité, communauté politique par excellence ; Livre 2 : la critique des thèses de Platon	<b>Échéance du 1<sup>er</sup> rapport de lecture</b> <i>Les Politiques</i> d'Aristote
<b>11 oct.</b>	<b>Aristote II</b> Livres 3 et 4 : la nature et la valeur des divers régimes	<i>Les Politiques</i> d'Aristote <b>Distribution du 2<sup>e</sup> questionnaire</b>
<b>18 oct.</b>	<b>Aristote III</b> Livres 5 et 6 : le changement et les formes de chaque régime – Bilan sur Aristote et sur son influence	<i>Les politiques</i> d'Aristote
<b>25 oct.</b>	Semaine de lecture	
<b>1 nov.</b>	Dernier regard sur Athènes : le théâtre, les sophistes Les philosophies du monde hellénistique Le monde romain – <b>Polybe</b> : Rome comme modèle de puissance durable grâce à son régime mixte.	<b>Échéance du 2<sup>e</sup> rapport de lecture</b> Recueil de textes : extraits de l' <i>Histoire</i> de Polybe.
<b>8 nov.</b>	Le monde romain (suite) La pensée politique de <b>Cicéron</b> et <b>Marc-Aurèle</b> Les rapports entre religion et politique après l'avènement du christianisme	<b>Distribution du 3<sup>e</sup> questionnaire</b> Recueil : extraits de la <i>République</i> de Cicéron et des <i>Pensées</i> de Marc-Aurèle
<b>15 nov.</b>	Le monde romain et l'avènement du christianisme <b>Saint Augustin</b>	Recueil : extraits de la <i>Cité de Dieu</i> , de Saint Augustin
<b>22 nov.</b>	Les enjeux politiques du monde médiéval - <b>Thomas D'Aquin</b> et <b>Dante</b>	<b>Échéance du 3<sup>e</sup> rapport de lecture</b> Recueil : extraits de la <i>Somme théologique</i> et de <i>De la Monarchie</i>
<b>29 nov.</b>	Introduction à la Renaissance et à la Réforme <b>Machiavel I</b> – Présentation générale – <i>Discours sur la première décade de Tite-Live</i>	<b>Distribution du 4<sup>e</sup> questionnaire</b> Recueil : extraits des <i>Discours sur la première décade de Tite-Live</i>
<b>6 déc.</b>	<b>Machiavel II</b> – Présentation et analyse du <i>Prince</i> Bilan du cours	<i>Le Prince</i>
<b>13 déc.</b>	<b>Examen final</b>	<b>Vendredi le 13 décembre : échéance du 4<sup>e</sup> rapport de lecture</b>

## **Proposition d'évaluation**

1. Trois rapports de lecture sur les quatre proposés, valant chacun **25%** de la note finale :

	<b>Thème</b>	<b>Distribution du questionnaire</b>	<b>Échéance</b>
1 <sup>er</sup> rapport	Platon	20 septembre	4 octobre
2 <sup>e</sup> rapport	Aristote	11 octobre	1 <sup>er</sup> novembre
3 <sup>e</sup> rapport	Pensée romaine	8 novembre	22 novembre
4 <sup>e</sup> rapport	Pensée médiévale et Machiavel	29 novembre	13 décembre

Chaque rapport de lecture demandera de répondre à 3 questions parmi un ensemble de questions proposées. Les questions porteront sur les textes analysés au cours. L'ampleur d'un rapport de lecture devra être d'environ 5 à 8 pages interlignes et demi.

Il ne vous est demandé que trois rapports de lecture, au choix. Mais si vous voulez les faire tous les quatre, les trois meilleures notes seront retenues.

2. Un examen en classe, valant **25%** de la note finale.

- L'examen portera sur l'ensemble de la matière couverte au cours de la session ;
- Vous aurez droit à vos notes de cours et à l'ensemble des textes étudiés (livres et recueil de textes)
- Des exemples de questions se rapprochant des questions de l'examen final seront donnés et commentés dans les dernières semaines du cours.

## **Normes de présentation des travaux**

Des précisions sur la nature des rapports de lecture viendront avec la distribution de chaque questionnaire. Les travaux devront être dactylographiés à interligne et demi avec des marges droites. Le format Times 12 points est suggéré. Aucun travail manuscrit ne sera accepté. Les citations, notes et références devront respecter les normes universitaires du *Guide de méthodologie* du Centre Paulo-Freire.

**Aucun travail expédié par courriel ne sera accepté à moins d'entente préalable.**

## **Critères de correction**

Fond :	Respect des exigences de contenu Capacité de synthèse	Usage de citations pertinentes et ciblées Maîtrise des textes à l'étude
Forme :	Respect des normes de présentation Clarté de l'expression écrite	Mention conforme des sources utilisées Structure de l'argumentation

## **Politique à l'égard des retards**

Les dates de remise sont les mêmes pour tous. Tout délai non autorisé entraîne la perte de 2% à la note du travail.

## **Centre de monitorat Paulo-Freire**

Le Centre Paulo-Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycle est ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique.

## Politique à l'égard du plagiat et de l'emploi des sites web

Voici la résolution officielle du département de science politique à l'égard du plagiat :

« *Tous les professeurs et chargés de cours du département sont fermement encouragés à adopter une attitude vigilante devant les cas de plagiats, fraude, tricherie et falsification de documents. Chaque cas de plagiat, fraude, tricherie ou falsification de documents, (entraînant reprise du travail, échec au travail, échec pour le cours,...) fera l'objet d'un constat d'infraction académique envoyé au registraire.* »

Sera passible d'une mention d'échec quiconque :

- **recopie sans guillemets** des propos qui ne sont pas les siens (livres, articles, sites web, etc.) ;
- ne fournit pas la **source exacte** de ses références ;
- présente un texte constitué en majorité de citations ou de **textes paraphrasés**.

Par ailleurs, il est généralement déconseillé de s'appuyer sur des sources ou des propos issus de l'Internet. Ces emprunts ne seront pas considérés, dans la plupart des cas, comme étant des sources universitaires recevables (sauf indication contraire : périodique scientifique publié en ligne, chapitre d'ouvrage savant numérisé, etc.). Vous êtes réputés savoir reconnaître la qualité universitaire d'une référence.

## Bibliographie

### Ouvrages obligatoires

**Platon, *La République*, traduction de Georges Leroux, Paris, Garnier-Flammarion, 2005.**

**Aristote, *Les Politiques*, traduction de Pierre Pélegrin, Paris, Garnier-Flammarion, 1999.**

**Machiavel, *Le Prince et autres textes*, Folio-Classique, 2007.**

Vous devez par ailleurs vous procurer le **recueil POL-1201**, édition automne 2013 (professeur Yves Couture) préparé pour ce cours et disponible à la COOP-UQAM. Ce recueil contient les textes complémentaires nécessaires au déroulement du cours. Veuillez noter qu'il sera nécessaire d'avoir avec soi l'ensemble de ces 4 ouvrages pour l'**examen final**.

Bien entendu, il est possible de lire davantage et de puiser à plusieurs sources. *Le dictionnaire de la philosophie politique* de Philippe Raynault et Stéphane Rials est un ouvrage recommandé à tout lecteur désireux de se familiariser rapidement avec les concepts et la pensée des auteurs.

### Références additionnelles

Sur l'ensemble de la pensée politique classique comme sur chaque auteur considéré existe une bibliographie immense. Nous ne donnons ici que quelques références générales qui serviront de points de départ utiles à la recherche. N'hésitez jamais à lire attentivement, par exemple, les présentations synthétiques d'un auteur proposées par deux ou trois sources encyclopédiques : elles sont généralement très bien faites et constituent le premier complément au cours.

#### 1. *Références encyclopédiques* :

- *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, (dir. M. Canto-Sperber), Paris, PUF, 1996.
- *Dictionnaire de la philosophie politique*, (dir. P. Raynaud et S. Rials), Paris, PUF, 1996.
- *Dictionnaire des œuvres politiques*, (dir. F. Châtelet, O. Duhamel et E. Pisier), Paris, PUF, 2001.
- *Dictionnaire des philosophes*, Encyclopédia Universalis et Albin Michel, Paris 1998.

#### 2. *Histoires générales de la pensée politique*

- Chevallier J.J., *Histoire de la pensée politique*, Paris, Payot, 1993.
- Mairat, G., *Les grandes œuvres politiques*, Paris, Le livre de Poche, 1993.
- Renaut, A. (dir), *Histoire de la philosophie politique*, Paris, Calmann-Lévy, 1999 : T. I, *La liberté des anciens* ; T. II, *Naissances de la modernité*.
- Strauss, L. et J. Cropsey, *Histoire de la philosophie politique*, Paris, PUF, 1999.

### 3. Synthèses historiques :

#### 3.1 Sur les sociétés antiques ou médiévales

- Brague, Rémi, *Europe, la voie romaine*, Paris, Gallimard, Folio-Essai, 1999.
- Brun, P., *Le monde grec à l'époque classique*, Paris, Armand Colin, 2003.
- Martin, J.P., *Histoire romaine*, Paris, Armand-Colin, 2003.
- Vernant, J.-P. et Vidal-Naquet, P., *La Grèce ancienne*, Paris, Seuil, 1990

#### 3.2 Sur l'expérience politique grecque et romaine

- Castoriadis, C., « La démocratie grecque : vraies et fausses questions », *Esprit*, Déc. 1993, p. 24-33.
- Castoriadis, C., *Ce qui fait la Grèce. I. D'Homère à Héraclite*, Paris, Seuil, 2004
- Finley, M. *Démocratie antique et démocratie moderne*, Paris, Payot et Rivages, 2003
- Manin, B., « Démocratie directe et représentation : la désignation des gouvernants à Athènes », dans *Principe du gouvernement représentatif*, Paris, Champs-Flammarion, 1996.
- Romilly, J. de, *Problèmes de la démocratie grecque*, Paris, Presses-Pocket, 1991.
- Vidal-Naquet, P. et al., *La démocratie grecque vue d'ailleurs*, Paris, Flammarion, 1996.
- Vidal-Naquet, P. et al., *Démocratie, citoyenneté et héritage gréco-romain*, Paris, Liris, 2000.

#### 3.3 Sur la pensée morale et politique classique

- Canto-Sperber, M., *Éthiques grecques*, Paris, PUF, 2001.
- Canto-Sperber et al., *Philosophie grecque*, Paris, PUF, 1998.
- Hadot, Pierre, *Qu'est-ce que la philosophie antique ?*, Paris, Folio, 1995.
- Manent, Pierre, *Les métamorphoses de la cité*, Paris, Flammarion, 2010.
- Romilly, J. de, *Les grands sophistes dans l'Athènes de Périclès*, Paris, *Le livre de poche*, 1989

#### 3.4 Sur les usages actuels de la pensée politique classique

- Breaugh, M. et Couture, Y., *Les Anciens dans la pensée politique contemporaine*, Québec, PUL, 2010.
- Cassin, B. et al., *Nos Grecs et leurs modernes*, Paris, Seuil, 1992.
- Collobert, C. et al., *L'avenir de la philosophie est-il grec ?*, Montréal, Fidès, 2002.

### 4. Sur chaque auteur

Le meilleur point de départ pour une recherche bibliographique sur chaque auteur étudié consiste à partir des suggestions bibliographiques données par les dictionnaires de philosophie et de pensée politiques indiqués au point 1. (Voir à la fin des articles *Platon*, *Aristote*, *Machiavel*, etc.) On y retient en général les références les plus claires et les plus influentes sur l'auteur ou la question traitée.

### 5. Quelques références utiles sur Internet :

Cet outil de recherche ne saurait remplacer les références encyclopédiques et encore moins les ouvrages spécialisés. Ils offrent néanmoins d'utiles points de départ pour une recherche plus approfondie.

L'encyclopédie de l'Agora : <http://agora.qc.ca/encyclopedie.nsf/>

À partir de l'index général, on rejoint des pages portant sur les auteurs étudiés. Biographies sommaires et indication de liens utiles et des textes sur les auteurs considérés.

Les classiques des sciences sociales : [http://www.uqac.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/](http://www.uqac.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/)

La collection des classiques des sciences sociales, classée par ordre alphabétique d'auteurs, contient un nombre impressionnant d'œuvres numérisées et téléchargeables. Pour chaque auteur sont également proposés des liens utiles vers des sites spécialisés.

Wikipédia, L'encyclopédie libre : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Accueil>

Sur la plupart des auteurs étudiés existe une page offrant portrait, biographie sommaire, présentation de l'œuvre, bibliographie, etc.

## **ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS**

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## **POLITIQUE 16 SUR LE HARCELEMENT SEXUEL**

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :  
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

## **LE CENTRE PAULO FREIRE**

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

## **PLAGIAT**

### *Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique*

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

## **ENTENTE D'ÉVALUATION**

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.